

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

Le public est informé que, par arrêté, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) a prescrit une enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUI-H) menée sur les 50 communes de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Cet arrêté est affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (siège de l'enquête) et au tableau d'affichage légal de ses communes membres.

La personne publique responsable de la modification de droit commun n°1 du PLUI-H est la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Le Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique de la CCFI peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 03-74-54-00-70.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU

DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022 A 09H00 AU VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 A 12H00

Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE a désigné la commission d'enquête présidée par Monsieur Olivier THEETTEN, Cadre d'entreprise, retraité, et également composée de :

- Monsieur Jean-Daniel VAZELLE, Directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE), retraité ;
- Monsieur Michel SUAREZ, Directeur Général d'établissements spécialisés, retraité ;

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences dont les lieux, dates et horaires sont repris en bas de page du présent avis et sur le site internet du registre dématérialisé (accessible via le site internet de la CCFI).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant l'ensemble des pièces soumises à enquête publique, à savoir : le projet de modification de droit commun n°1, l'exposé des motifs (la notice explicative), l'évaluation environnementale et son résumé non technique ainsi que les avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et des personnes publiques associées (PPA), est consultable :

- Dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;
- Dans les 7 lieux d'enquête désignés ci-après, aux dates et heures habituelles d'ouverture des 7 mairies concernées : mairies d'Arneke, Bailleul, Cassel, Hazebrouck, Nieppe, Renescure et Steenvoorde.

Ces pièces sont également consultables sur le site internet du registre dématérialisé prévu pour l'enquête publique.

Un poste informatique aux fins de consultation du dossier d'enquête publique est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête papier présent au siège de la CCFI et dans les mairies des 7 communes précitées,
- sur le registre numérique de l'enquête publique : <https://participation.proxiterritoires.fr/plui-ccfi> (accessible depuis le site internet de la CCFI),
- par mail à l'adresse électronique suivante : plui-ccfi@mail.proxiterritoires.fr,
- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête – Communauté de Communes de Flandre Intérieure – Hôtel Communautaire – Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique – 222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck,
- lors des permanences des commissaires enquêteurs organisées dans les communes relais et au siège de la CCFI aux jours, horaires et lieux suivants :

MAIRIE	DATE ET HEURE	MAIRIE	DATE ET HEURE
ARNEKE	Mercredi 21 septembre 2022 de 09h00 à 12h00	HAZEBROUCK	Mardi 13 septembre 2022 de 09h00 à 12h00
	Judi 06 octobre 2022 de 09h00 à 12h00	NIEPPE	Mercredi 28 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
BAILLEUL	Judi 08 septembre 2022 de 09h00 à 12h00	RENESECURE	Vendredi 23 septembre 2022 de 09h00 à 12h00
	Samedi 1 ^{er} octobre 2022 de 09h00 à 12h00	STEENVOORDE	Mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00
Judi 15 septembre 2022 de 13h30 à 16h00	Vendredi 07 octobre 2022 de 09h00 à 12h00		
CASSEL	Judi 29 septembre 2022 de 09h00 à 12h00	AU SIEGE DE LA CCFI	
		Mercredi 07 septembre 2022 de 14h00 à 17h00	
		Vendredi 07 octobre 2022 de 09h00 à 12h00	

A l'expiration de l'enquête publique, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en présentera le bilan en conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet de modification de droit commun n°1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Vous retrouverez toutes les informations relatives à l'enquête publique et l'intégralité des pièces du dossier sur le site internet de la CCFI : <https://cc-flandreinterieure.fr>